

DÉPLIANTS — **UNE AIDE POUR LES SÉNIORS**

© Département de Seine-et-Marne

L'allocation personnalisée d'autonomie, dite APA est une prestation légale qui s'adresse aux personnes âgées présentant une perte d'autonomie avérée. La perte d'autonomie se définit par des difficultés à accomplir les gestes ordinaires de la vie quotidienne, par exemple, faire sa toilette, s'habiller, se déplacer, etc. Elle est attribuée et versée par le Département de Seine-et-Marne.

À qui s'adresse l'APA ? Comment faut-il créer son dossier ? Toutes les réponses sur ce dépliant en téléchargement ci-dessous.

1 DOCUMENT - Publié le 18 février 2022



Dépliant une aide pour les seniors

PDF-705.8 Ko

 **TÉLÉCHARGEMENT**